

ABONNEMENT.

Saumur:  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8  
Poste:  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Juin 1883.

Chronique générale.

M. Grévy, président de la République, a fait connaître au conseil des ministres qu'il avait reçu du Pape une lettre écrite en langue italienne. Cette lettre sera traduite, et les termes de la réponse qui y sera faite seront délibérés en conseil.

M. le ministre de la marine, en vue de la réduction à trois ans du service militaire, a soumis à ses collègues un projet tendant à établir sur d'autres bases le recrutement de l'infanterie de marine.

Cette arme ne serait plus recrutée désormais au moyen des bas numéros. Les soldats qui contractent des rengagements seraient admis à en faire partie. Des primes et une haute paie leur seraient accordées dans ce cas.

L'application de ce projet entraînerait une dépense totale de quatre millions. Les régiments actuels seraient dédoublés.

Affaires du Tonkin. — Une dépêche de source anglaise, arrivée de Chang-Hai, est ainsi conçue:

« On assure que les difficultés pendantes entre la Chine et la France, relativement à la question du Tonkin, sont arrangées à l'amiable. On croit que le général Si-Hung-Chang, qui a mené des négociations avec M. Tricou, va partir incessamment pour Pékin. »

M. Tirard est nommé sénateur, en remplacement de M. Laboulaye, par 157 voix, contre 2 au général Campehon, 4 à M. Leroy-Beaulieu, 4 à M. Vacherot, 4 à M. Renan, 4 à M. Duruy.

LA LETTRE DU SAINT-PÈRE.

Nous avons annoncé que le Pape avait adressé une lettre à M. Grévy, président de la République. Une dépêche de l'Agence Havas la résume, d'après le *Moniteur de Rome*, en disant:

« Cette lettre est assez longue; le ton en est bienveillant, mais ferme. Le Pape expose la situation pénible faite à l'Eglise de France, par la politique religieuse de ces dernières années. Il en rappelle les phases principales depuis l'exécution des décrets contre les religieux jusqu'aux récentes mesures contre le clergé séculier.

« Il signale les lois hostiles en préparation et manifeste l'espoir que les assurances pacifiques données à diverses reprises par le gouvernement signifient vraiment que l'on veut empêcher un conflit douloureux, qui serait également funeste à l'Etat et à l'Eglise.

« Le Pape termine cette lettre en priant M. Grévy d'user de sa haute influence dans ce sens.

« Le *Moniteur de Rome* croit savoir que cette lettre a produit une grande impression dans les sphères gouvernementales. »

Le Saint-Père a gardé assez longtemps le silence sur la persécution religieuse dont nous sommes les victimes, pour avoir le droit aujourd'hui de parler haut et ferme au nom des grands intérêts catholiques. Notre gouvernement comprendra-t-il cet avertissement suprême? Nous en doutons, car il a pour chefs des sectaires incapables d'un bon sentiment ou d'une idée de bon sens.

Les bruits qui courent sur la retraite de M. Challemel-Lacour sont loin d'être sans fondement. Il paraît à peu près certain qu'il ne reprendra pas ses fonctions et que M. Ferry prendra le portefeuille des affaires étrangères. Ce dernier serait remplacé à l'instruction publique par son sous-secrétaire M. Durand.

D'après d'autres renseignements, au contraire, M. de Saint-Vallier serait appelé à succéder à M. Challemel-Lacour. Ce qui confirme cette affirmation, c'est l'entretien que notre ancien ambassadeur à Berlin a eu ces jours-ci avec M. Grévy.

Nous lisons dans le *Soir*:

« A la suite des premières entrevues entre M<sup>r</sup> Guibert, archevêque de Paris, et M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, au sujet des aumôniers des hôpitaux, on pouvait espérer qu'une entente interviendrait.

« Il vient d'être décidé cependant que le service de l'aumônerie dans les hôpitaux cessera à partir du 4<sup>r</sup> juillet. La circulaire notifiant leur départ aux aumôniers sera soumise demain à la signature du préfet de la Seine.

« M. Quentin autorisera, paraît-il, des prêtres désignés par l'autorité diocésaine à occuper, à certaines heures, un local où ils se tiendraient à la disposition « des vieillards infirmes, des vieilles femmes et des enfants malades ». Et les jeunes femmes, et les hommes qui ne sont ni des enfants, ni des vieillards?

« Tout cela est misérable. Les esprits religieux en souffriront, les sectaires ne seront pas satisfaits d'une pareille demi-mesure, et, quant aux hommes libres, ils s'en plaindront comme d'une atteinte à la liberté individuelle et de conscience. »

Oui, tout cela est misérable. Le mot est vrai, et nous félicitons le *Soir* de l'avoir écrit.

On nous rapporte que dans certains hospices de Paris les infirmiers et infirmières laïques s'arrogent le droit de décaucher les lettres des malades avant de les leur remettre.

On va jusqu'à affirmer que cette inquisition semble autorisée par l'administration de M. Quentin dans un but policier qui ne peut échapper à personne.

On a beaucoup commenté l'absence du général Thibaudin aux fêtes de Versailles.

On a dit qu'il ne voulait pas s'exposer à un succès pareil à celui de Caen, ou que la discussion des lois militaires le retenait à Paris.

La vraie raison de son absence, c'est l'inscription placée sur la porte du Jeu de Paume. « Les députés du peuple jurèrent de donner une Constitution à la France. Ils ont tenu parole. »

Evidemment M. Thibaudin n'a pas voulu gêner les orateurs appelés à célébrer la foi au serment.

Ferry embêté. — L'autre jour, à Versailles. M. Jules Ferry, faisant allusion aux bruits qui couraient sur les dissensions ministérielles, s'est écrié:

« Cela agace, cela irrite, et passez-moi le mot, cela embête. »

On se demande pourquoi le président du conseil s'est arrêté en si beau chemin, il n'avait qu'un mot à ajouter pour que son éloquence égalât celle de M. Margue. Pourquoi s'est-il retenu?

LES ÉLECTIONS DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX.

C'est décidément la date du 29 juillet que le cabinet a choisie pour les élections en vue du renouvellement par moitié des conseils généraux. En prenant cette date si rapprochée, le gouvernement, disent ses officieux, aurait été guidé par un sentiment de « haute moralité électorale. » Il a voulu qu'entre les scrutins de ballottage qui auront lieu le 5 août et l'ouverture de la session d'août des conseils généraux, il y eût un intervalle assez long pour permettre aux protestations des électeurs de se produire dans les délais prescrits par la loi départementale du 40 août 1874. Vous savez qu'aux termes de la loi ces délais sont de dix jours. Mais ce que la loi ne dit pas, c'est qu'ils doivent forcément se trouver entre la date des élections et celle de l'ouverture de la

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## EDITH SARMANY

Par Marie DE BESNERAY.

M<sup>lle</sup> Sarmany passa la nuit entière à se promener dans sa chambre.

Devant son tuteur elle avait refoulé ses larmes. Le soir, lorsque Henry, qui l'entourait d'une sollicitude respectueuse et inquiète, la félicita sur la position lucrative qu'elle allait occuper, elle eut encore la force de taire ses angoisses; mais quand les lumières s'éteignirent, que le silence régna dans la maison, sa douleur, longtemps contenue, éclata avec violence.

Pourquoi cette humiliation gratuite?

Elle devait être la femme de Lionel, et on lui procurait un morceau de pain! Lionel le savait-il? Était-il coupable de cette lâcheté et de cet abandon?... Aurait-il menti là-bas, au bord de la rivière, lorsque, plus pâle et plus tremblant qu'elle, il implorait une fleur pour souvenir... Ah! l'affreuse pensée! On peut donc renier son amour, l'oublier, le briser, le flétrir?... Et la pauvre fille, harassée et fiévreuse, tour à

tour résolue et désespérée, appuyait son front brûlant sur la vitre pour chercher un peu de fraîcheur, ou tombait devant le crucifix de cuivre qui luisait au fond de l'alcôve à la clarté du réverbère de la rue.

Que faire? comment savoir si Lionel l'aimait? Cette question se posait sans cesse à son esprit. Ecrire? elle n'obtiendrait pas de réponse... Courir à l'hôtel de Morcerf? Ce parti hardi révoltait sa fierté et la délicatesse de ses instincts; cependant elle l'adopta comme le plus prompt et le plus décisif.

Justement le lendemain était un dimanche, et elle disposait de l'après-midi.

Épuisée par ces perplexités, Edith se coucha et s'endormit.

Au réveil, sa résolution n'avait pas faibli: parvenir jusqu'à M. de Morcerf, lui apprendre l'indigne conduite de sa mère restait son idée fixe. Elle se reprochait maintenant ses doutes et ses craintes.

Non, non, il l'aimait! elle le sentait, elle en était sûre. Et bondissante, légère, elle frisa ses beaux cheveux et se para de son mieux.

Lorsque Bréjean sortit après le déjeuner de onze heures, M<sup>lle</sup> Sarmany s'approcha d'Henry.

— J'ai un service à vous demander, dit-elle de cette voix mélodieuse qui lui attirait tous les cœurs.

— Parlez, parlez, répondit Henry, dissimulant de

son mieux l'adoration qu'il ressentait pour elle.

— Je voudrais me rendre aujourd'hui chez une de mes amies de pension; seulement elle demeure très-loin d'ici, et je n'ose traverser Paris seule.

— Je me mets à vos ordres.

— Partons alors, Henry, partons de suite, s'écria-t-elle, redoutant un incident ou un retard.

Il faisait un temps superbe, une de ces journées d'hiver qui donnent l'illusion du printemps et dilatent le cœur. Le soleil filtrait à travers les rameaux encore arides et nus des peupliers et des platanes des boulevards extérieurs, et enveloppait de lumière et de gaieté les groupes endimanchés qui, caquetant et riant, descendaient vers le centre de Paris.

Appuyée au bras d'Henry, Edith marchait avec la vivacité d'un oiseau et songeait uniquement à Lionel.

Souffrances, deuil, misères, tout cela disparaissait avec les brouillards de l'hiver. Elle écoutait des battements d'ailes lointains, et entrevoyait dans l'avenir un essaim de joies ignorées.

Son visage éclatant de fraîcheur, ses yeux pleins de feu, causaient l'admiration d'Henry qui ne l'avait jamais vue plus belle, un peu nerveuse, passant en une minute du rire à l'attendrissement. Trop ému lui-même pour analyser la cause de cette transformation, il s'absorbait dans une de ces rêveries vagues et délicieuses, inconnues jusqu'alors

à sa nature active et bien équilibrée.

Dans l'avenue Gabriel, M<sup>lle</sup> Sarmany retira brusquement son bras.

— Qu'avez-vous? fit Henry réveillé de son extase.

— Nous voici arrivés.

— Déjà? Vous entrez dans cet hôtel?

— Oui.

— Seule?

— Sans doute. Vous m'attendrez quelques minutes.

Il hasarda une objection, mais Edith sonna, lui envoya un sourire, et la lourde porte de chêne retomba avec fracas.

CHAPITRE XI

LE BAL

Il y a fête à l'hôtel de Morcerf.

Dans l'antichambre tapissée en cuir de Cordoue, ornée de fleurs et de falences de Gian, Justin se tient debout, avec une gravité toute diplomatique, lance un regard satisfait sur son habit, et perfectionne le nœud de sa cravate blanche. A chaque roulement de voiture, il se cambre, fier de sa tenue gourmée, de son mollet irréprochable, et annonce les invités d'une voix sonore.

Par la portière de velours, rapidement soulevée, on aperçoit deux salons resplendissants.

Des tableaux de maîtres tapissent les murs re-

session des assemblées départementales. Il eût donc été facile au gouvernement de choisir une date plus éloignée. Mais il avait à satisfaire tout à la fois un intérêt personnel et un intérêt de parti. Il tenait à avancer la plus possible la date des élections des conseils généraux, parce qu'il avançait en même temps le départ des Chambres et débarrassait le cabinet de lourds soucis. L'intérêt de parti n'est pas moins réel. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que le gouvernement ne s'est décidé sur la fixation des élections des conseils généraux qu'après s'être entendu au préalable avec ses préfets. Il y a donc lieu de supposer que ces fonctionnaires ont trouvé la date du 29 juillet de nature à servir leurs intérêts mieux que toute autre.

#### LA RÉORGANISATION TUNISIENNE.

Le conseil des ministres a approuvé toutes les propositions de M. Cambon, ministre de France à Tunis.

Nous sommes en mesure de donner les renseignements les plus précis à cet égard :

1° Toute la dette tunisienne, soit 125 millions, sera à la charge de la France ;

2° A l'instar de M. de Freycinet, de triste mémoire, M. Cambon a voulu avoir son plan de grands travaux. Il y en a pour 127 millions ;

3° Depuis le fonctionnement de la commission financière internationale, le budget de la Régence s'équilibrait, car cette commission avait la direction de la douane ; depuis, elle faisait rentrer certains impôts.

M. Cambon supprime la commission ; il supprime également les impôts comme impopulaires.

Conclusion : avant peu, la Tunisie sera, comme l'Algérie, une lourde charge pour le Trésor français.

Le gouvernement va demander l'urgence pour ce déplorable projet.

#### ARTICLE AJOUTÉ AU CONTRAT DE MARIAGE.

Un abonné de l'Univers lui écrit :

« La loi sur les enterrements civils, inspirée par la haine satanique de l'Eglise, aura cependant un résultat auquel nos francs-maçons ne s'attendent pas. C'est d'introduire dans les conventions matrimoniales un article additionnel contenant la profession de foi des époux.

« Quelle est la jeune fille qui ne voudra pas prendre ses précautions contre les ravisseurs de cadavres et qui consentira à se donner à un homme vendu aux sociétés secrètes ? Donc, dans tout contrat de mariage entre familles honnêtes et chrétiennes, on insérera cette clause, devenue désormais indispensable :

« Article \*\*\*. — Les futurs époux, faisant profession de foi catholique, apostolique et romaine, veulent à leur décès être inhumés en terre sainte avec les prières de l'Eglise, et ce nonobstant toute promesse ou engagement contraire. »

« Il faudra bien que les notaires modifient leurs formules pour y faire entrer cette

rédaction, et que les contractants l'exigent formellement. La marque chrétienne restera ainsi dans ces actes qui ne l'ont plus, et l'on se souviendra de la vieille phrase de nos pères, qui commençait ainsi leurs contrats :

« Pour parvenir au mariage qui, au plaisir de Dieu, sera célébrée en face de notre Mère la sainte Eglise... etc. »

« Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, etc. »

» DUBOIS-BEZEZAN,  
» ancien notaire. »

### TRIBUNAUX

#### AFFAIRE LOUISE MICHEL.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

M. l'avocat général Quesnay de Beaupaire a répliqué aux plaidoiries. Il a affirmé de nouveau que le procès n'était nullement politique, qu'il s'agissait uniquement dans la cause de crimes et délits de droit commun.

Puis le président demande aux accusés s'ils ont encore quelque chose à dire pour leur défense.

Louise Michel se lève. — M. l'avocat général dit que je suis la première accusée. Puisqu'il en est ainsi, c'est moi seule qui dois être retenue ; les autres, il ne fallait pas les poursuivre ; ils doivent être relâchés, du moment que je les ai fanatisés... Oui, j'accepte le rôle de première accusée. Il y a longtemps que j'ai fait le sacrifice de ma personne.

Je suis une accusée politique. Le procès est politique et rien que politique. C'est là ce que les jurés n'oublieront pas.

Qu'est-ce que je veux ? La Révolution, car c'est elle qui fera disparaître la misère. La Révolution ! Mais vous voyez bien qu'elle est inévitable ! Je l'appelle de tous mes vœux ; puisse-t-elle venir bientôt ! D'avance je la salue. (Bruit dans la salle.)

M. le président déclare alors les débats clos. Il est trois heures, et il donne lecture des 35 questions auxquelles le jury doit répondre.

La délibération dure une heure un quart. A quatre heures vingt minutes, le jury rentre.

Un grand silence se fait dans la salle et le chef du jury lit un verdict duquel il résulte que Louise Michel et Pouget sont coupables de pillage par bande, et Moreau dit Garraud de distribution de brochures destinées à exciter des militaires à l'indiscipline et à l'assassinat.

Le verdict est négatif en ce qui touche Martinet, Enfroy et la femme Bouillet, que le président déclare acquittés et dont il ordonne la mise en liberté.

Puis, se tournant vers les accusés reconnus coupables :

— Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine ?

— Rien ! répondent-ils avec fierté.

La cour, alors, se retire pour délibérer et rentre en séance à cinq heures dix avec un

long arrêt aux termes duquel les deux accusés en fuite, Corget et Tiéry, sont condamnés chacun à deux ans de prison et 300 fr. d'amende.

Louise Michel à six ans de réclusion et dix ans de surveillance. (Rumeurs dans la salle.)

Pouget à huit ans de réclusion et dix ans de surveillance.

Moreau, dit Garraud, à un an de prison et 100 fr. d'amende.

M. le président s'adresse aux condamnés : Vous avez trois jours francs pour vous pourvoir en cassation.

— Jamais ! répond Louise Michel, vous avez trop bien mérité de l'Empire. Vous êtes ses complices !

Les deux autres condamnés protestent également.

L'audience est levée. Alors, la rumeur sourde, qui, depuis quelques instants, court dans la foule, où se sont faufileés beaucoup d'amis de la « grande citoyenne », éclate en mille cris. « Vive Louise Michel ! » clame-t-on de toutes parts. Des femmes, grimées sur des bancs, agitent leurs mouchoirs vers la condamnée. A ce moment le tumulte est indescriptible.

La foule s'écoule lentement.

La presse radicale attaque vivement cette condamnation.

La Justice entrevoit l'amnistie pour le 14 juillet, qui n'est pas éloigné.

#### LA DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE.

Les astronomes s'agitent beaucoup en ce moment. Les pouvoirs de M. l'amiral Mouchez, nommé pour cinq ans directeur de l'Observatoire, viennent d'expirer et il s'agit de lui donner un successeur.

Disons d'abord un mot des directeurs de l'Observatoire et de cet établissement depuis sa fondation, en 1671, jusqu'à 1883.

Le premier directeur de l'Observatoire fut Dominique Cassini que Colbert manda d'Italie. C'est lui qui trouva les satellites de Saturne que, par une flatterie à l'adresse de Louis XIV, il proposa d'appeler *sidera lothoica*, c'est-à-dire astres lousiens. Il eut pour successeur son fils Jacques, son petit-fils César-François, son arrière-petit-fils Jacques-Dominique. Puis vinrent Lalande, Bouvard, François Arago, dont la réputation fut si populaire en France et à l'étranger, Leverrier, immortel par sa découverte de la planète Neptune et qui fut un détestable directeur, enfin Delaunay connu par ses travaux sur la Lune, et, en dernier lieu, l'amiral Mouchez.

Depuis sa fondation jusqu'à la Révolution, l'Observatoire fut une dépendance de l'Académie qui y installa ses astronomes. En 1795, la Convention institua le Bureau des Longitudes, lui confia la direction générale des observatoires de France et le chargea de rédiger la *Connaissance des Temps*. Jusqu'en 1854, le Bureau nomma le directeur de l'Observatoire. Arago n'était que le délégué du Bureau des Longitudes, c'est-à-

dire d'un comité composé d'astronomes déjà expérimentés, de géomètres et de marins voyageurs.

Après la mort d'Arago, le Bureau des Longitudes perdit ses principales attributions et le droit de nommer le directeur de l'Observatoire. Nommé directement par le pouvoir exécutif, Le Verrier devint indépendant et tout-puissant. On se rappelle les abus qui signalèrent sa direction. Aussi, en 1868, le gouvernement modifia l'état de choses et publia le décret du 3 avril 1868 qui rendit au Bureau des Longitudes et à l'Institut une partie de leur influence ancienne sur la marche des travaux astronomiques. Enfin le décret du 13 février 1873 a donné à l'Observatoire son organisation actuelle. Par ce décret, le service des Observatoires de l'Etat est confié à un personnel astronomique dépendant du ministère de l'instruction publique et comprenant des astronomes titulaires, des astronomes adjoints et des aides-astronomes.

« L'astronomie, comme le disait dernièrement M. Faye dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1882*, l'astronomie, grâce aux progrès des sciences physiques qui ont si heureusement envahi son domaine, ne se borne plus à ses parties géométriques ou mécaniques. Nous avons maintenant une astronomie physique ; nous avons vu naître une chimie céleste, on soupçonne même une géologie et une météorologie cosmiques. »

Ce ne sont donc pas les travailleurs de toute provenance habitués, il est vrai, à des méthodes d'investigation un peu disparates et enclins à toutes sortes d'hypothèses, qui manquent pour recueillir la succession de M. l'amiral Mouchez. Dans tous les cas, ce ne sont point les astronomes de valeur qui nous font défaut.

Pour la direction de l'Observatoire, voici les noms que l'on met surtout en avant :

M. Lœwy, l'inventeur du nouvel équatorial qui permet d'obtenir avec la plus grande précision la position des astres dans toutes les régions de l'espace. C'est celui qui fonctionna à Paris, à Greenwich, à Vienne, à Berlin.

M. Tisserand, que Toulouse nous a envoyé, il y a quelques années, et qui s'est bientôt placé au premier rang des astronomes de l'Europe par ses études de haute analyse appliquée à la mécanique céleste.

M. Faye, connu par ses admirables travaux sur la théorie et la marche des cyclones et la loi des tempêtes qui rendent tant de services à la navigation. M. Faye cherchait à maintenir les traditions des anciens et à conserver à la science de l'astronomie son véritable caractère. Mais deux fois déjà l'Académie des sciences l'a proposé à l'unanimité, et deux fois, pour des raisons que nous n'avons pas à examiner, il a décliné l'honneur de diriger l'Observatoire.

Enfin, l'honorable M. Mouchez, dont le bagage scientifique est insignifiant auprès de celui des hommes que nous venons de nommer.

A notre humble avis, c'est ce dernier qui sera nommé et l'on renouvellera ses pouvoirs. La politique qui l'a placé à la tête de

éclair de colère et de haine dans ses yeux gris.

Sa fille, heureusement, ne s'effarouchait pas pour si peu ; toujours agitée et volontaire, elle ne suivait d'autres lois que sa fantaisie. Dans cette fête enfantine, et malgré ses seize ans, M<sup>lle</sup> de Morcerf ne se croyait pas obligée à la gravité que sa mère exigeait d'elle dans d'autres réunions ; aussi elle bouscula les danseurs, distribua cavalièrement quelques coups de coude, et, rayonnante, présenta son amie à la comtesse.

Celle-ci aurait volontiers étranglé Edith, une rage folle lui montait au cerveau à la pensée qu'une rencontre, désormais inévitable, entre l'orpheline et son fils, détruirait ses plans si laborieusement conçus. Cependant, sentant tous les yeux fixés sur elle, M<sup>me</sup> de Morcerf sourit à la nouvelle venue, et lui tendit sa main étroitement gantée.

— La bonne surprise, chère enfant !... Hélène est ravie, j'en suis sûre... Amusez-vous, chère petite, amusez-vous !

Elle craignit de suffoquer et s'éclipsa aussitôt.

L'arrivée d'Edith avait causé une certaine sensation, et l'on chuchotait dans les groupes.

(A suivre.) MARIE DE BESNERAY.

couverts de soie jaune, et çà et là un chevalier bardé de fer, un arbre centenaire trop à l'étroit dans son cadre, semblent vouloir quitter la toile. Des plantes rustiques, flétries, par l'air chaud et chargé de parfums, se mêlent de tous côtés aux palmiers et aux orchis rares. Des persiennes fermées empêchent le jour de pénétrer, et les bougies qui brûlent dans les lustres et les appliques de bronze, donnent l'illusion d'une nuit de bal.

C'est un bal en effet.

Une trentaine de jeunes filles et autant d'enfants tourbillonnent dans une mêlée confuse ; les têtes bouclées, les épaules nues, les ceintures roses et bleues, le satin et la gaze chatoient sous le rayonnement des girandoles ; les petits pieds battent le parquet, les quadrilles se broient, et les rires montent, s'égrenant comme des cascades de perles.

Les mères étalent leurs robes, jouent de l'éventail, critiquent leurs amies et surveillent les coqueteries et les mines de leur filles. Quelques jeunes gens, appuyés contre les portes, regardent, le lorgnon à l'œil, la sauterie des fillettes. Une vingtaine d'hommes, pères et maris, tirent discrètement leur montre et baillent dans leurs fauteuils.

Lorsque M<sup>lle</sup> Sarmany gravit le perron, Justin l'envisagea avec un tel étonnement, qu'Edith, prise d'un frisson, questionna à la hâte :

— Il n'y a pas de malheur ici ?

— Non, mademoiselle. On célèbre le retour de M<sup>lle</sup> Hélène.

— Puis-je parler à M<sup>me</sup> de Morcerf ?

— Si mademoiselle le désire...

Il jeta d'un coup d'œil connaisseur la toilette de la jeune fille, et ajouta charitablement :

— Nous avons du monde !

— Quel contre-temps, dit l'orpheline d'une voix troublée. Je tenais beaucoup à être reçue...

De nouveaux invités entrèrent, parmi eux la duchesse de Valouse.

Edith se recula dans l'angle le plus éloigné. Ces femmes, qu'elle aurait pu nommer chacune par leur nom, frôlaient, de leurs traînes majestueuses, sa robe de deuil.

On entendait, arrivant par bouffées et dominant une grande rumeur, les dernières mesures d'une polka.

Le cœur serré, M<sup>lle</sup> Sarmany gagna la sortie.

Au même instant, et avant qu'elle fût revenue de sa surprise, on la saisissait par le cou, et on l'embrassait avec fureur.

— Méchante ! mauvaise !...

— Hélène ! chère Hélène !

— Enfin te voilà ! Pas une lettre depuis des mois ! Si j'avais de la rancune pourtant !... mais je t'aime encore et je te pardonne.

Les baisers recommencèrent à pleuvoir sur le front et les joues d'Edith.

— Merci, Hélène, merci de penser à moi, je reviendrai.

— Tu l'en vas ?

— Il le faut.

— Ma mère serait enchantée de ta présence.

Hier, tandis que je m'inquiétais de toi, elle m'a appris que tu voyageais dans le Midi... Où as-tu été ? A Nice ? A Monaco ?... Non ? en Suisse alors ? Vivent les ascensions et les glaciers ! Bah ! je parie que tu préfères les Pyrénées, belle romanesque ?

— Laisse-moi, ma chérie ; à une autre fois.

— Entre, je le veux.

— Avec cette toilette ?

— N'es-tu pas toujours charmante ? Du reste, attends...

Et M<sup>lle</sup> de Morcerf, courant vers une corbeille de camélias blancs, choisit deux fleurs, et avec une adresse de fée, les piqua dans les cheveux d'Edith, dans ces cheveux blonds, crépelés, qui lui faisaient un diadème d'or fin.

— Viens, fit-elle en l'entraînant.

— Je t'en supplie, n'insiste pas ! Grâce !...

En véritable enfant gâtée et mal élevée, Hélène tirant sa compagne, soulevait déjà la portière, et imitant le geste et l'accent de Justin, elle annonça d'une voix qui roula jusqu'au dernier salon :

— Mademoiselle Edith Sarmany !

Ce fut un coup de théâtre.

M<sup>me</sup> de Morcerf se dressa d'un bond avec un

l'Observatoire, il y a cinq ans, l'y maintiendra en 1883.

D<sup>e</sup> E. DECAISNE.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 juin.

La fermeté d'hier se maintient, nous n'avons que peu de changements à signaler sur l'ensemble des valeurs.

Les Rentes conservent leurs cours précédents : le 3 0/0 à 79.05 ; l'amortissable 81.10 ; le 5 0/0 varie entre 108.55 et 108.60.

Les fonds étrangers sont fermes : 93.15 l'Italien ; 369 l'Unité d'Égypte ; sur cette dernière valeur nous avons trouvé dans le dernier numéro du *Financier des Communes*, une étude intéressante que nous recommandons à l'attention des porteurs de fonds égyptiens.

Les établissements de crédit conservent leurs cours de la veille : 5.405 la Banque de France, 1.060 la Banque de Paris, 565 le Lyonnais, 360 le Mobilier.

Le Foncier est en Bourse à 1.330, et les Obligations Foncières Nouvelles maintiennent leur avance précédentes : les libérées 354 et 354.73, les non libérées cotent 349.

Les ventes d'obligations de chemins de fer persistent, nous relevons les cours suivants en réaction sur les prix des jours précédents : l'Obligation Est 3 0/0 à 387 après 358 ; l'Obligation Lyon 5 0/0 à 365 après 367 ; la fusion ancienne (P.-L.-M.) 365 après 368, etc.

Les chemins français sont sans changements notables : 1.170 le Midi, 1.430 le Lyon, 1.935 le Nord, 1.232 l'Orléans.

Le Suez, qui a pour le 22 juin une recette de 200.000 fr., varie entre 2.517 et 2.525. Le Gaz s'est tenu à 1.385.

Chemins étrangers comme suit : 700 l'Autrichien, 332 les Lombards.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les orages se succèdent chez nous d'une façon quotidienne. Hier, après une journée d'une température accablante, le ciel était sillonné de nombreux éclairs, et ce matin, vers 4 heures, le tonnerre a grondé avec fracas.

La foudre est tombée en plusieurs endroits, notamment à Saumur, sur la place du Roi-René, mais sans occasionner de dégâts. Le temps est toujours orageux.

Au nombre des personnes qui viennent d'obtenir des récompenses honorifiques pour actes de courage et de dévouement, nous remarquons le nom de M. Canard, cantonnier-baliseur à Saumur, qui a obtenu une médaille en argent de 2<sup>e</sup> classe, pour avoir sauvé un enfant qui allait se noyer dans la Loire.

### VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR.

Résultat des courses d'hier sur la route de la Ronde à Longué :

Course de 2,000 mètres. — 6 partants.

1<sup>er</sup>, M. Constant, de Villebernier.  
2<sup>es</sup>, M. Malécot, de Chouzé, 80 mètres derrière M. Constant.  
3<sup>e</sup>, M. Brumault, de Chinon, 30 mètres derrière M. Malécot.

Championnat du Véloce-Club :

Distance, 24 kilomètres. — 3 virages. — 5 partants.

1<sup>er</sup>, M. Constant, en 4 heures 30 secondes.  
2<sup>e</sup>, M. Malécot, en 4 heures 44 minutes 30 secondes.  
3<sup>e</sup>, M. Roué-Thierry, de la Chapelle-sur-Loire, en 4 heures 45 minutes.

M. Taquet, le gagnant de la course du Championnat, n'a pas fini le parcours.

M. Rolo, du Véloce-Club d'Angers, parti en même temps que les autres coureurs, est arrivé 4 minutes avant M. Constant.

Le vainqueur de cette course, en outre de l'insigne de champion, qui reste la propriété du Club, gagne une belle médaille de vermeil.

Les autres prix étaient des objets d'art.

### LE PHYLLOXERA.

M. A. Bouchard adresse au *Journal de Maine-et-Loire* la note suivante, parue samedi :

« Chaque jour je reçois des ceps de vignes ou des racines soupçonnés d'avoir le phylloxera. Ces envois sont dangereux et peuvent contribuer à la propagation de l'invasion de l'insecte.

» Je prie instamment les propriétaires vi-

gnerous qui croient leurs vignes malades de ne pas les arracher, et surtout de ne pas les transporter d'un point à un autre. Le meilleur moyen pour constater la présence du phylloxera ou d'une maladie quelconque sur la vigne, consiste à l'examiner sur place. Il est important aussi de se conformer aux dispositions de l'arrêté préfectoral, qui interdit le transport des plans de vignes.

» Il m'arrive des nouvelles très-inquiétantes de la commune de Machelles : une tache importante m'est signalée vers l'extrémité de cette commune. Elle est à vérifier, mais tout me fait supposer qu'il doit y avoir là un point contaminé.

» Grezillé m'est également signalé comme devant être atteint ; la description qui m'a été faite du point observé donne tout lieu de croire à la présence du phylloxera. L'administration devrait faire surveiller de ce côté.

» A Louerre et à Ambillou, où j'ai visité des vignes, je n'ai pas trouvé de phylloxera, mais des dégâts considérables causés par le manque d'aoutage du bois et par les larves du hanneton.

» J'ai reçu hier soir, par dépêche spéciale, la nouvelle que M. Nothes, adjoint au délégué régional, avait constaté la présence du phylloxera à l'extrémité de la commune de Machelles, canton de Thouarcé.

L'honorable député d'Angers, M. de Soland, adresse la lettre suivante à l'Union de l'Ouest :

« Paris, 22 juin 1883.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens d'avoir des entrevues successives avec le ministre de l'Agriculture et avec son directeur, M. Tisserand, au sujet du fléau qui menace nos vignobles de Maine-et-Loire. J'ai vivement insisté sur l'urgence des traitements les plus énergiques, appliqués aux vignes infestées par le phylloxera, et j'ai obtenu les assurances du concours le plus empressé pour notre département.

» Le ministre, averti immédiatement par l'autorité préfectorale et par une première communication que j'ai eu l'honneur de lui adresser, a prescrit les mesures indispensables et dont vous avez rendu compte, mais le mal est peut-être plus profond qu'on ne l'a pu constater jusqu'à ce jour, et il importe d'être armé pour la défense de nos vignes au fur et à mesure de l'apparition de l'ennemi.

» Il résulte des communications que m'a faites le directeur de l'Agriculture, qu'on a pu parfois arrêter l'invasion du phylloxera à son début, quand on n'a pas reculé devant les remèdes les plus violents et même devant l'arrachage des vignes atteintes par les morsures de l'insecte. C'est en procédant ainsi que la Suisse, notamment, a pu se protéger. J'ai assuré M. le directeur de l'Agriculture que nos intelligents populations de Maine-et-Loire sauraient s'imposer les sacrifices nécessaires pour sauver nos admirables vignobles, et qu'il pouvait compter sur leur énergie pour lutter contre le fléau, comme nous comptons sur le dévouement de l'administration.

» Il faut donc, avec l'aide de l'Etat et du département, songer à nous aider nous-mêmes, et pour cela nous servir de l'article 5 de la loi du 2 août 1879, qui autorise la formation de syndicats de propriétaires approuvés par l'autorité administrative et subventionnés par l'Etat. Le moment est venu d'organiser les syndicats de recherche du phylloxera, dans les communes menacées, et du traitement de la maladie, dans les communes envahies. Il importe en même temps que ces associations, nommées par les propriétaires intéressés dans chaque localité, soient ensuite obéies dans les prescriptions qu'elles auront à ordonner soit pour le traitement, soit même, si cela est nécessaire, pour l'arrachage des vignes malades. Cette unité de direction facilitera beaucoup l'œuvre des agents de l'administration.

» Ces syndicats peuvent recevoir de l'Etat une subvention égale à leur souscription, qui peut n'être au début que de 4 à 2 fr. par hectare de vignes à surveiller. Le Conseil général, à sa session d'août, comme vient de le faire sa commission de permanence, ne manquera pas, j'en suis certain, de voter un crédit pour aider aux efforts des communes et des propriétaires menacés ou atteints par le fléau. Mais, je ne saurais trop le répéter, que personne ne compte uniquement sur l'Etat et le département, et que chacun vienne en aide aux efforts de tous.

» Ces conseils sont ceux qu'a approuvés l'administration supérieure de l'Agriculture,

à laquelle je les ai soumis. Je crois qu'ils ont une utilité pratique véritable. Si vous partagez cet avis et si vous croyez bon de le faire connaître à vos lecteurs, je m'en rapporte entièrement à votre appréciation.

» Veuillez agréer, etc.

» TH. DE SOLAND,

» Député de la 1<sup>re</sup> circonscription d'Angers.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Très-belle salle, hier soir, à la représentation de l'*Ombre*, qui a été réellement magnifique. La présence de M<sup>me</sup> Galli-Marié, la célèbre *Mignon* de l'Opéra-Comique, n'était rien moins qu'un événement pour notre scène. M<sup>me</sup> Galli-Marié s'est montrée inimitable dans le rôle de Jeanne, et la soirée n'a été pour elle qu'une suite d'ovations. Le public a prodigué aussi de nombreux applaudissements à M<sup>lle</sup> Géraizer, la gracieuse et piquante M<sup>lle</sup> Abeille, à M. Gustave Pellin, toujours excellent dans le rôle de Fabrice, et à M. Rendout, un bon docteur Mirouet. Le quatuor artistique offrait l'ensemble le plus remarquable que l'on pût désirer.

Avant le 3<sup>e</sup> acte, M<sup>me</sup> Galli-Marié a dit son immortelle romance de *Mignon* : « Connais-tu le pays où fleurit l'orange ? » comme jamais nous ne l'avions entendue à Saumur. Aussi le morceau a-t-il été bissé par une salle enthousiaste du talent si fin, si délicat, si correct de la gracieuse interprète.

Cette représentation, qui comptera au nombre des meilleures de l'année, laissera le plus charmant souvenir du passage de la grande artiste, créatrice du personnage de *Mignon*.

### Fontevault.

Samedi, la population de Fontevault se réunissait autour de la dépouille mortelle de M. Urbain Vacher, pour rendre les derniers devoirs à l'ancien maire de la commune. Ce concours empressé prouve combien M. Vacher était aimé et estimé.

Il n'est personne, en effet, à quelque parti qu'il appartint, qui n'ait eu recours à lui et n'ait trouvé en ce concitoyen un conseil toujours dévoué, plein d'une rare bonne volonté et d'un jugement très-droit.

Les circonstances cependant ne lui ont pas permis de poursuivre de fortes études. Dès l'âge de onze ans il dut quitter l'école pour venir aider sa mère tombée veuve. Mais il compléta seul son instruction d'une façon assez brillante pour se faire remarquer et acquérir promptement la confiance de tous.

De très-bonne heure, il entra dans les affaires publiques. Il fut choisi comme répartiteur, fut nommé membre et président du Bureau de bienfaisance ; il prit une part active à la fondation de la compagnie de sapeurs-pompiers, à la Société de secours mutuels dont il était président. Déjà, depuis longtemps, les électeurs l'avaient appelé au Conseil municipal et il devint promptement adjoint, puis maire.

Dans toutes ces fonctions publiques qui occupèrent près de quarante années de son existence, il s'est montré toujours égal pour tous, sans aucun esprit de partialité.

Sa mort laisse un vide dans la commune, et la foule, en se pressant sur sa tombe, rendait un hommage éclatant au citoyen dévoué à tous, à l'administrateur bienveillant et au chrétien qui a vu avec calme et résignation la mort s'approcher de son lit.

LES TROIS-MOUTIERS. — Le *Journal de la Vienne* avait annoncé, jeudi dernier, l'arrestation, par la brigade de gendarmerie des Trois-Moutiers, d'un dangereux malfaiteur, nommé Cruchon, qui répandait la terreur dans le canton des Trois-Moutiers.

En attendant son transfert à la prison de Loudun, Cruchon avait été enfermé dans la chambre de sûreté de la caserne de la gendarmerie des Trois-Moutiers.

Dans le milieu de la nuit, Cruchon s'est enfui par la croisée d'un grenier, après avoir fait un trou dans le plancher.

Toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Loudun sont en ce moment à sa poursuite.

### LE CRIME DE Nueil-sur-Dive.

D'après les nouveaux renseignements que nous recevons de Nueil-sur-Dive, il semble résulter que Duchemin avait bien prémédité la mort de sa fille.

Le 17 juin, en effet, Duchemin, dont la

femme est morte depuis peu de temps, était allé chez M. Herbault, notaire à Saint-Léger-Montbrillais, pour régler la succession de sa femme et éviter l'inventaire réclamé par son beau-père dans l'intérêt de sa petite fille mineure. C'est à la suite de son entrevue avec le notaire qu'il revint à Nueil-sur-Dive pour tuer son enfant.

Il répondit, en effet, à des personnes, qui le rencontrèrent sur la route et qui lui firent observer qu'il faisait marcher sa fille trop vite et qu'elle pourrait attraper du mal, qu'elle en verrait bien d'autres ; et il continua à marcher précipitamment.

Le puits, dans lequel la pauvre petite a été jetée, mesure près de 15 mètres de profondeur. En s'y précipitant, Duchemin a dû prendre des précautions, car il ne s'est presque fait aucun mal. Au contraire, la blessure qu'il s'est faite à la mâchoire avec son fusil est des plus graves et met ses jours en danger.

Comme il n'a pu être transporté à l'hôpital, il est toujours gardé à vue.

(Journal de la Vienne.)

### CHINON.

Un bien triste accident s'est produit jeudi dans les circonstances suivantes :

Le sieur Miaulet, maître couvreur à Chinon, travaillait à la toiture de la Sous-Préfecture. Voulant descendre sur un échafaudage qui se trouvait au niveau de la couverture, il prit comme point d'appui la pierre mobile d'une lucarne et tomba avec cette pierre sur le pavé de la rue d'une hauteur de 12 mètres. Quand on le releva, on s'aperçut que le fémur était fracturé en trois endroits ; de plus, son marteau lui avait fait une forte blessure sous le menton et le sang lui sortait à flots par les oreilles. L'accident a eu lieu à 6 heures du soir ; le lendemain, à 9 heures du matin, le malheureux rendait le dernier soupir.

Miaulet était âgé de 34 à 35 ans ; excellent mari et père de famille, il jouissait de l'estime de tous.

### L'INCIDENT DE VANNES.

Il s'est produit à l'École d'artillerie de Vannes un incident regrettable. Un sous-chef de musique d'artillerie a dû, à la suite de vexations dont il avait été l'objet de la part de son chef direct, offrir sa démission.

Cette démission a été acceptée par le général La Hitte, commandant la brigade d'artillerie, qui a cru devoir, en outre, infliger une forte punition au sous-chef de musique.

L'affaire ayant fait quelque bruit et provoqué quelque émotion parmi la population, on a parlé, à cette occasion, de malversations dont se seraient plaints certains musiciens.

Le ministre de la guerre a prescrit une enquête. Il en résulterait, paraît-il, que les faits ont été présentés sous un jour inexact, bien qu'il semble démontré que rien ne justifiait la mesure excessive prise à l'égard du sous-chef.

### Publications de mariage.

Jacques Verneau, journalier, de Saumur, et Rose Barbareau, cuisinière, de Turquant.  
Paul-Victor Perere, négociant, de Saumur, et Laurence-Anna Guineau, sans profession, de Marthez (Vienne).

Ernest-Vincent Riobé, cavalier de manège, et Louise-Marguerite Jouvanelle, couturière, tous deux de Saumur.

Alphonse-Victor Dufy, chapelier, de Saumur, et Marie-Louise Blanchard, sans profession, de Chalonnes-sur-Loire.

Jean-André Montagne, mineur, et Augustine Dufour, couturière, tous deux de Saumur.

Émile Martineau, boulanger, et Marie-Louise Baunay, domestique, tous deux de Saumur.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 24 juin 1883.

Versements de 98 déposants (12 nouveaux), 25,953 fr. 67 c.

Remboursements, 39,211 fr. 22 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, à PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et oblige un grand nombre de familles à se priver de privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
1<sup>re</sup> édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.  
Classe 66.  
**MÉDAILLE D'ARGENT.**

**COFFRES-FORTS**

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette

maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.

Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

**MAGASIN PITTORESQUE**  
Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

La Société du Magasin pittoresque vient de réimprimer avec le plus grand soin, sur très-beau papier, le premier volume des *VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES, ou Croix des Relations de Voyages les plus intéressantes et les plus instructives*, par M. ÉDOUARD CHARTON.

Ce premier volume a pour titre :  
**VOYAGEURS ANCIENS**

Depuis le cinquième siècle avant Jésus-Christ jusqu'à la fin du quatrième siècle de notre ère.

Prix du volume broché, pour Paris. . . 10 francs.  
— pour les départements, franco. . . 11 francs.

**L'ART NATIONAL**, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIQUO. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEOFFROY.  
Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.  
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</b>		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY								MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR							
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Saumur. . . . . (départ)	5 50	9 »	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4 »	5 56	
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.		Chacé-Varrains . . . . .	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	
1 — 25 — soir,		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . . .	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains . . . . .	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33	
3 — 32 — express.		Montreuil-Bellay . . . . . (arrivée)	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur . . . . . (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	
7 — 15 — omnibus.																	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).																	
<b>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</b>		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem.d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
8 — 21 — omnibus.		Saumur. . . . . (départ)	5 50	5 5	Niort. . . . . (départ)	5 29	5 40	Montreuil-Bellay . . . . . (départ)	7 4	2 1	8 29	Poitiers . . . . . (départ)	6 »	12 55	7 10		
9 — 27 — express.		Montreuil-Bellay . . . . .	6 21	5 54	Parthenay . . . . .	7 10	7 20	Loudun . . . . .	8 9	2 50	9 30	Neuville . . . . .	6 36	1 30	7 55		
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.		Thouars . . . . .	7 5	7 16	Airvault . . . . .	8 3	8 15	Arçay . . . . .	8 34	3 14	9 50	Mirebeau . . . . .	7 3	1 59	8 25		
4 — 44 —		Airvault . . . . .	8 6	8 17	Thouars . . . . .	9 8	9 45	Mirebeau . . . . .	9 26	4 »	10 49	Arçay . . . . .	7 56	2 53	9 38		
10 — 24 — express-poste.		Parthenay . . . . .	9 »	9 11	Montreuil-Bellay . . . . .	9 50	10 51	Neuville . . . . .	9 53	4 25	11 17	Loudun . . . . .	8 42	3 17	10 6		
		Niort . . . . . (arrivée)	10 41	10 50	Saumur . . . . . (arrivée)	10 21	11 21	Poitiers . . . . . (arrivée)	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56	10 48		
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.																	

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**MATÉRIEL DE CAVE**  
Consistant notamment en :  
2 machines à boucher les vins de champagne;  
2 machines à capsuler;  
1 — à électriser;  
1 — à ficeler;  
1 — à tirer les bouchons;  
1 — à réparer les agraffes;  
1 pompe à souler avec ses tuyaux;  
1 tireuse;  
1 tonne, vin de dégorgeant;  
1,200 quarts, bouteilles vides;  
20 pupitres;  
6 robinets;  
400 kilog. environ vieilles agraffes;  
1 casier avec étiquettes;  
1 lot d'étiquettes diverses;  
1 brouette;  
Et divers autres objets;  
Le tout dépendant de la liquidation judiciaire Deschamps et Bezon, anciens négociants à la Croix-Verte, à Saumur.  
S'adresser à M. G. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur. (433)

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 26.  
S'adresser à la maison.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,  
Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.  
S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

**A LOUER**  
**MAISON**  
Rue Pavée.  
S'adresser, 6, rue du Temple.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
**JOLIE MAISON**  
Située rue de Bordeaux, 15,  
Comprenant NEUF PIÈCES,  
Avec Jardin.  
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**  
Avec GRAND JARDIN  
Rue Courcouronne, n° 10.

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT  
**JOLI APPARTEMENT**  
Fraîchement restauré,  
Rue de la Visitation, n° 105.  
BELLE VUE sur la Loire.

**A VENDRE**  
A LOUER  
OU A ARRENTER  
**JOLIE MAISON**  
Propre au commerce de vins en gros et en détail,  
Située à Distré.  
S'adresser à M. BAUDIN. (358)

**A VENDRE**  
**UN ÉPAGNEUL ANGLAIS**  
Issu d'un Setter-Gordon et d'une Setter-Laverack, âgé de neuf mois, ayant passé la maladie.  
S'adresser à M. GAGÉOIR, empaillleur-naturaliste, rue de la Chouetterie. (435)

**ON DEMANDE** un garçon sachant bien panser et conduire les chevaux et pouvant s'occuper de jardinage. Très-bonnes références exigées. S'adresser à M. DESCHAMPS-ÉPAGNEUL, Allonnes (Maine-et-Loire). (410)

**A CÉDER DE SUITE**  
A Saumur,  
**BONNE POSITION**  
Maison de Gros  
**DISTILLATEUR - LIQUORISTE**  
Et Entrepôt de Vins fins étrangers,  
Réalissant BEAUX BÉNÉFICES avec peu de FRAIS GÉNÉRAUX.  
Conditions avantageuses, sans connaissances spéciales.  
S'ADRESSER au Bureau du Journal.

**CLERC.** M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

**UNE MAISON DE COMMERCE** demande un jeune homme de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper d'écritures.  
S'adresser au bureau du journal.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

**On demande**, au château de Lamotte, un excellent COCHER. Bonnes références.

**ON DEMANDE un domestique** de 15 à 17 ans.  
S'adresser au bureau du journal.

**LES CAPSULES (ouillettes) FRANÇAISES**  
d'AGARD & C<sup>ie</sup>, à l'huile de ricin, sont le purgatif le plus doux, le plus sûr et le plus facile à prendre que l'on connaisse. Dose en 4 capsules. Prix: 80 c. la boîte. Nous recommandons nos capsules à l'huile de foin de morue créosotée comme étant le seul remède radical guérissant rapidement et avec succès la PHTHISIE à tous degrés, Toux opiniâtres, CATARRHES, BRONCHITES chroniques, etc. Prix 3 fr. la boîte. Demander les prospectus chez les dépositaires.  
Dépôts : pharmacies D'HOY, à Saumur; MALORRY, BAILLET, L'HOSPITALIER, à Tours; PEYRELADE, à Angers; ORRILLARD, à Châtelleraulx.  
Saumur, imprimerie P. GODET.

PARIS  
Pour l'année. 10 fr. » c.  
Chaque numéro. » 50 c.

**MAGASIN PITTORESQUE**  
Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois  
Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

DÉPARTEMENTS  
Pour l'année. 12 fr. » c.  
Chaque numéro. » 60 c.

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, A PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, contenant cent belles gravures choisies dans la collection. — 1 vol. grand in-4, cartonné avec luxe, doré sur tranche. Prix..... 15 fr.	VOYAGEURS ANCIENS. Prix du volume broché..... 10 fr. Prix du volume cartonné..... 12 fr.	HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. — Prix de chaque volume broché..... 7 fr. 50 L'ouvrage complet..... 15 fr. »	LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol. grand in-8. Prix, pour Paris, broché..... 15 fr. — cartonné, doré sur tranche. 18 fr.	LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du Magasin pittoresque; 1 volume in-4. 2 <sup>e</sup> édition. Prix, broché..... 5 fr.
---	--	---	--	--